



La vision stratégique du futur mandat
2026-2032
Izeaux doit rester un village actif

Table des matières

Devoir de vigilance et exigence : une ligne claire.....	8
Maîtriser le développement pour préserver l'équilibre d'Izeaux	8
Une ligne claire : un développement maîtrisé, pas subi	8
Des conditions indispensables à toute croissance	8
Redonner à la commune un rôle décisionnel.....	8
Urbanisme et environnement : une relation indissociable	9
L'urbanisme conditionne l'environnement	9
Artificialisation et ruissellement.....	9
Densification et microclimat.....	9
L'environnement doit encadrer l'urbanisme.....	9
Le patrimoine : une mémoire active, pas un décor.....	10
Urbanisme : maîtriser et sécuriser	12
Développer sans dénaturer : la zone UA sous vigilance.....	12
Principe directeur du mandat.....	13
La réalité du PLUi	13
Environnement : protéger les structures du territoire.....	15
Protection des haies et des terres agricoles.....	15
Préservation des terres agricoles	16
Limitation de l'imperméabilisation des sols	16
Maintien des continuités écologiques.....	16
Nos forêts : un bien privé, une vision collective.....	16
Protéger nos zones boisées	17
Surveillance des bois : un cadre clair et équilibré	17
Les coupes à blanc : encadrement et vigilance	17
Surveillance et entretien des sentiers municipaux	18
Participation active :.....	18
Mobiliser les acteurs locaux de l'environnement	18
Gestion des déchets : cohérence environnementale.....	19
Approche pédagogique et sensibilisation	19
Environnement et santé publique	20

Lutte contre les nuisibles sanitaires	20
Lutte contre le frelon asiatique	20
Lutte contre les moustiques	21
Principe directeur	21
Création et valorisation de zones naturelles	21
L'Eau	21
Préserver la nappe patrimoniale	22
Face à ces enjeux, nous défendrons :	22
Enjeux environnementaux	23
Protection par un comité de défense (37 ans)	23
Surveillance importante de la zone de carrière ex Budillon Rabatel	24
Une mobilisation qui a compté	25
La leçon pour demain	25
Notre engagement	25
Place de l'environnementale dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS),	26
Habitat locatif et futures OAP : privilégier des modèles responsables	26
Patrimoine	28
Patrimoine : redonner du caractère et de la cohérence	28
Élaboration d'un plan guide de requalification	28
Mise en valeur du patrimoine existant	28
Requalification de l'espace public	29
Patrimoine et urbanisme	29
Principe directeur	29
Transparence intercommunale et gouvernance	30
Urbanisme et PLUi	30
Nos engagements	31
Ligne directrice	32
TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS	33
Agir concrètement, avec méthode et responsabilité	33
Voiries & Déplacements	33
Sécuriser, apaiser, organiser	33

Travaux réalisés	33
Projets en cours	34
Orientation 2026–2032	34
Enfance & Espaces de Vie	35
Offrir un cadre éducatif et récréatif adapté	35
Travaux réalisés	35
Transition Énergétique & Équipements Publics	36
Moderniser sans alourdir les charges.....	36
Travaux réalisés	36
Projets structurants	36
Notre ligne politique.....	36
Identité Communale & Préservation	37
Entretenir, valoriser, transmettre	37
Travaux réalisés	37
Projets à venir.....	37
Engagements	37
Notre Méthode.....	38
ENFANCE – JEUNESSE	39
L'ÉCOLE : UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE	39
Inclusion et accompagnement personnalisé	39
Modernisation et entretien des bâtiments scolaires	40
Mais aussi sécuriser les parcours scolaires.....	40
Un cadre scolaire plus naturel et plus résilient	41
Pourquoi végétaliser ?	41
Engagements mesurables.....	41
LE PÉRISCOLAIRE : UN TEMPS ÉDUCATIF À PART ENTIÈRE	42
Renforcer l'encadrement et la qualité d'accueil	42
Accompagnement et solidarité locale	42
Développer les partenariats	42
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.....	42
Fonctionnement structuré	42

Projets concrets	43
Lien intergénérationnel	43
COMMUNICATION : TRANSPARENCE ET PROXIMITÉ	44
Transparence des décisions.....	44
Supports municipaux.....	44
Visibilité et valorisation	44
Moyens techniques et information locale.....	44
– Amélioration du matériel de sonorisation pour les événements.	44
Parlons culture.....	45
Développer une offre culturelle accessible à tous	Erreur ! Signet non défini.
Animer le village toute l’année.....	45
Développer une offre culturelle accessible à tous	45
La médiathèque municipale : un lieu de vie à amplifier.....	45
Actions proposées	45
Valorisation du patrimoine communal : l’église comme lieu culturel	46
Renforcer le lien social et la solidarité	47
Mieux accompagner et structurer la vie associative.....	47
Renforcer le lien social et la solidarité	47
Mieux accompagner et structurer la vie associative.....	47
Animer le village toute l’année.....	48
CCAS – Solidarités & Autonomie	50
Protéger, accompagner, anticiper	50
Aide à usage de l’outil informatique	50
Permis de conduire des personnes âgées	50
Sécurité et dignité : un équilibre nécessaire	50
Organisation de stages “Seniors au volant”	50
Le CCAS aide aux personnes mais aussi aiguillon social	51
Suggestions et remarques principales.....	52
Conclusion	53
Énergie : Il est nécessaire de défendre les habitants et les accompagner auprès des bailleurs sociaux	53
Accompagnement renforcé auprès des bailleurs sociaux.....	54

Budget de la commune d'Izeaux	55
Définitions clés	55
Recettes	55
Endettement.....	55
Dépenses	55
Quelques chiffres.....	56
Endettement d'Izeaux (2021–2024)	56
Définition du Plan Communal de Sauvegarde : Pensez à l'impensable	58
Information des citoyens Article L.125-2 du Code de l'Environnement.....	58
Article 1er de la loi de modernisation de la sécurité civile d'Août 2004.....	58
L'article L 2212-2 5° du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).....	58
indique que le Maire aura	58
Article 13 Version en vigueur depuis le 27 novembre 2021.....	59
Le PCS est un document opérationnel	60

Izeaux représente, au sein de la Communauté de communes Bièvre Est (CCBE), un potentiel de développement significatif en matière de logements.

Cette réalité n'est pas neutre.

Elle signifie que :

- La pression foncière pourrait s'accroître,
- Les opérations de densification pourraient se multiplier,
- Les évolutions du PLUi pourraient concerner prioritairement notre commune,
- Les infrastructures communales pourraient être sollicitées de manière croissante.

Ce potentiel constitue une opportunité, mais aussi une responsabilité.

Devoir de vigilance et exigence : une ligne claire

Maîtriser le développement pour préserver l'équilibre d'Izeaux

Plus le potentiel de développement est important, plus la vigilance doit être forte.

Izeaux représente, au sein de Bièvre Est, un potentiel d'urbanisation significatif, tant en matière de logement locatif que d'accession à la propriété. Le classement de la commune dans le PLUi en témoigne clairement.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), notamment les secteurs « Paraboot » et « Fretièrre », représentent à elles seules un potentiel d'environ 350 logements. À cela s'ajoutent des projets périphériques, déjà engagés ou en cours, de taille plus modeste (10 à 15 logements), mais dont l'accumulation n'est pas neutre.

Cette réalité impose une réflexion globale à l'échelle communale sur l'intégration de ces projets.

Une ligne claire : un développement maîtrisé, pas subi

Notre position est sans ambiguïté :

Chaque projet devra démontrer sa compatibilité avec les capacités réelles du territoire

La densification ne pourra se faire au détriment de la qualité de vie. Les réseaux, la voirie, l'eau et l'assainissement devront faire l'objet d'une évaluation objective préalable.

La protection des terres agricoles et des continuités écologiques restera prioritaire.

Le centre-bourg devra conserver une échelle villageoise lisible et cohérente.

Des conditions indispensables à toute croissance

Le développement ne peut être subi. Il doit être encadré.

- La croissance démographique devra rester cohérente avec :
- La capacité des équipements publics (écoles, services)
- La qualité des espaces naturels et agricoles
- La cohésion sociale du village
- L'identité patrimoniale et paysagère

Redonner à la commune un rôle décisionnel

Dans le respect des orientations du PLUi de Bièvre Est, nous souhaitons reprendre la compétence d'instruction des permis de construire.

Notre objectif n'est pas de bloquer les projets, mais de garantir :

- Une connaissance fine du terrain
- Une analyse adaptée aux réalités locales

- Une décision qui ne soit pas uniquement technique, mais également cohérente avec un projet communal maîtrisé

Eau, écoles, accès au centre-bourg, circulation : autant d'enjeux qui doivent être intégrés dès l'instruction des projets.

Urbanisme et environnement : une relation indissociable

L'urbanisme et l'environnement ne sont pas deux politiques distinctes.

Chaque décision d'urbanisme produit un effet environnemental :

- Artificialisation des sols,
- Modification des écoulements d'eau,
- Disparition de haies ou d'arbres,
- Fragmentation des continuités écologiques,
- Augmentation des îlots de chaleur,
- Pression accrue sur les réseaux.

Autoriser une construction, ce n'est pas seulement délivrer un permis.

C'est transformer durablement un équilibre.

L'urbanisme conditionne l'environnement

Artificialisation et ruissellement

Chaque surface imperméabilisée augmente :

- Le ruissellement,
- La charge sur les réseaux d'assainissement,
- Les risques d'inondation ponctuelle.

Un urbanisme responsable impose :

- L'infiltration à la parcelle,
- La limitation des surfaces minérales,
- La végétalisation intégrée aux projets.

Densification et microclimat

La densification mal maîtrisée peut :

- Réduire l'ensoleillement,
- Créer des îlots de chaleur,
- Diminuer la ventilation naturelle,
- Dégrader le confort thermique.

L'insertion volumétrique et la préservation des espaces végétalisés sont donc des enjeux environnementaux autant qu'urbanistiques.

L'environnement doit encadrer l'urbanisme

Ce n'est pas l'environnement qui s'adapte à l'urbanisme.

C'est l'urbanisme qui doit s'adapter aux contraintes environnementales.

Cela implique :

- Protéger les haies structurantes avant toute division parcellaire,
- Préserver les trames vertes et bleues,
- Maintenir des continuités écologiques,
- Intégrer la gestion de l'eau dès la conception des projets.

Le patrimoine : une mémoire active, pas un décor

Longtemps, le patrimoine a été perçu comme un simple héritage à conserver.

Aujourd'hui, notre regard a évolué. Le patrimoine n'est plus seulement ce que l'on protège pour le passé. Il est ce que l'on transmet pour l'avenir.

À Izeaux, cette mémoire est multiple.

Le rond-point actuel rappelle l'accès historique à la réserve d'eau : il n'est pas qu'un aménagement de circulation, il est un marqueur de notre histoire hydraulique.

Le nom choisi par les écoliers pour l'école — « *Les Petits Cordonniers de la Ravageuse* » — témoigne d'une appropriation vivante de cette mémoire par les nouvelles générations.

Izeaux est un village bâti au-dessus d'une cité très ancienne. Mais son patrimoine ne se limite pas à l'archéologie.

Il inclut aussi :

- L'histoire industrielle des cordonniers,
- Les fabriques de chaussures reconnues bien au-delà du territoire,
- Des marques mondialement connues comme Paraboot,
- Le travail, le savoir-faire et l'identité ouvrière qui ont façonné le village.

Il inclut également **la Ravageuse**, rivière traversant le bas du village, dont les crues régulières rappellent que notre territoire s'est construit en dialogue permanent avec l'eau — parfois en harmonie, parfois dans l'épreuve.

Préserver le patrimoine, ce n'est pas figer le village dans le passé.

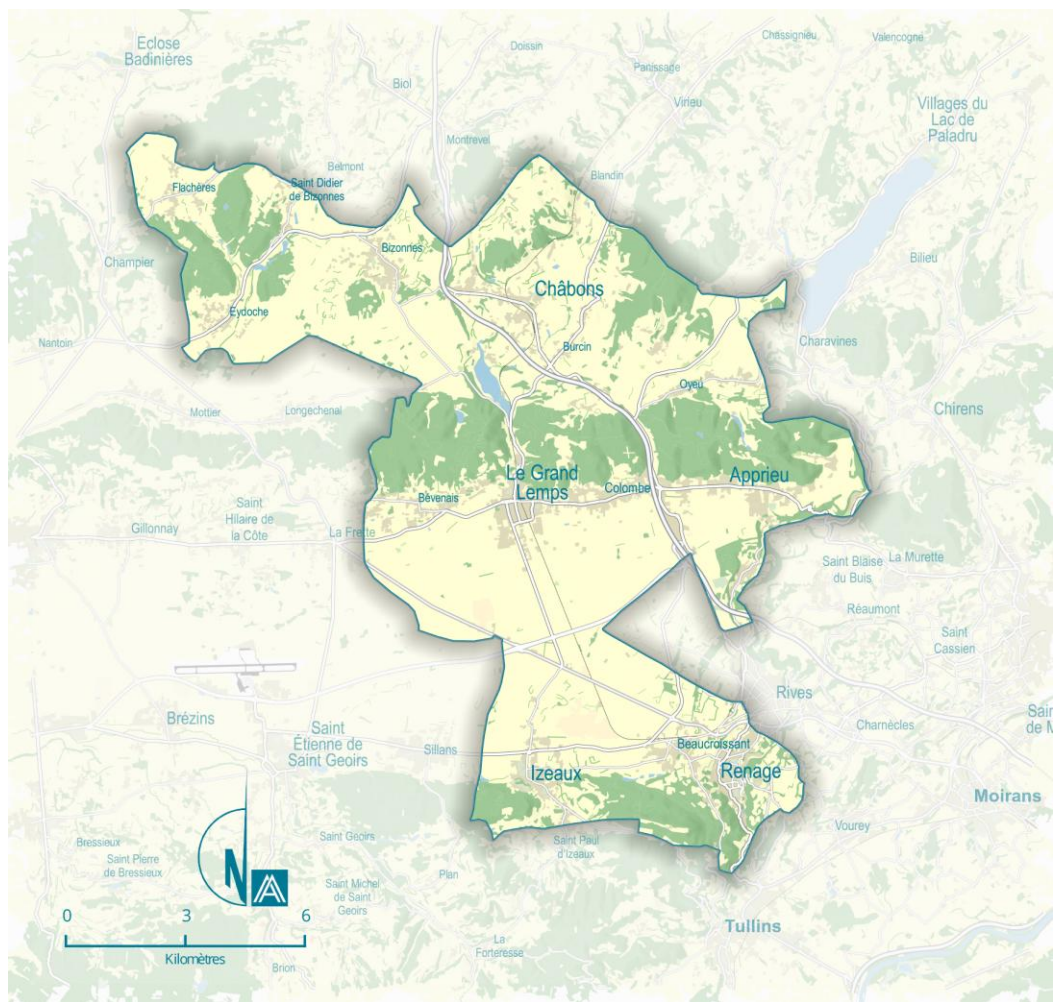
C'est comprendre d'où l'on vient pour mieux décider où l'on va.

Le remettre au goût du jour, c'est :

- Valoriser les traces historiques dans l'espace public,
- Intégrer la mémoire industrielle dans les projets urbains,
- Rappeler le lien à l'eau dans les aménagements,
- Transmettre aux jeunes générations le récit du village.
- Mais aussi parler de l'immigration choisie ou forcée de nombreux de concitoyens d'origine Espagnole, Italienne, Portugaise pour ceux d'origine Européenne., immigration qui a fortement dessinée notre village.

Un village qui oublie son histoire perd son identité.

Un village qui la comprend et la met en valeur renforce sa cohésion et sa singularité.



Urbanisme : maîtriser et sécuriser

L'urbanisme est l'acte politique majeur d'un mandat municipal.

Chaque permis accordé, chaque évolution du PLUi, chaque secteur d'aménagement engage durablement le territoire. Les choix faits aujourd'hui façonnent Izeaux pour les décennies à venir.

Dans un contexte où la commune est identifiée comme pôle intermédiaire au sein de Bièvre Est, le développement ne peut être ni improvisé ni subi. Il doit être encadré, anticipé et assumé.

Maîtriser l'urbanisme, ce n'est pas bloquer.

C'est fixer une ligne claire.

Il ne s'agit pas de refuser le logement, ni de s'opposer à toute évolution.

Il s'agit d'organiser le développement pour préserver :

- L'échelle villageoise,
- L'identité paysagère,
- L'équilibre entre bâti et espaces agricoles,
- La capacité réelle des infrastructures,
- La cohérence environnementale.

L'urbanisme ne doit pas être une simple application mécanique du règlement.

Il doit être une politique structurée, fondée sur la responsabilité.

Construire, c'est transformer un territoire.

Transformer exige méthode et vigilance.

Développer sans dénaturer : la zone UA sous vigilance

La densification en zone UA doit rester compatible avec l'échelle villageoise.

Toute opération significative devra démontrer son insertion harmonieuse, la capacité réelle des réseaux d'Energie et la gestion maîtrisée des eaux pluviales.

Construire n'est pas remplir. Construire, c'est organiser.

Ce que cela signifie vraiment

Dire que Izeaux doit rester un village ne veut pas dire :

- Refuser tout logement
- Bloquer toute évolution
- Se couper de l'intercommunalité

Cela signifie :

- Maîtriser le rythme de développement
- Protéger et renforcer l'identité paysagère
- Préserver les terres agricoles
- Garantir des équipements adaptés
- Éviter la densification excessive

Principe directeur du mandat

- Urbaniser sans abîmer.
- Développer sans artificialiser excessivement.
- Construire en respectant les équilibres naturels.

L'environnement n'est pas une contrainte ajoutée à l'urbanisme. Il en est la condition. Tous les projets sur la commune doivent avoir l'œil municipal le plus en amont possible.

La réalité du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe :

- Les zones constructibles,
- Les protections agricoles,
- Les OAP environnementales.

Mais le respect formel des règles ne suffit pas.

La commune doit :

- Analyser les impacts locaux réels,
- Anticiper les conséquences cumulatives,
- Défendre les spécificités d'Izeaux.

Dans le PLUi de Bièvre Est, Izeaux est classée pôle intermédiaire.

Cela implique :

- Une pression résidentielle organisée
- Des possibilités d'intensification
- Des OAP refondues en 2024
- Une trajectoire habitat encadrée

Si la commune ne fixe pas clairement sa ligne politique, elle subira les décisions au lieu de les orienter.

Les risques d'une évolution non maîtrisée

- Si on ne pose pas de cadre :
- Densification mal intégrée

Circulations accrues

- Tensions sur réseaux et assainissement
- Réduction progressive des interfaces agricoles
- Atteinte à la Trame Verte et Bleue
- Perte d'identité rurale

Un village devient une "petite ville" sans l'avoir décidé.

Ce que signifie “rester un village”

1) Limites claires entre urbanisé et plaine

Pas de mitage, pas d'étalement diffus.

2) Développement prioritairement en centre-bourg

3) Densités maîtrisées

- Pas d'opérations disproportionnées.
- Mobilités douces et adaptées à la taille communale
- Sécurité, cheminements doux, pas de saturation.
- Transparence intercommunale
- Même si la compétence est Bièvre Est Communauté (communauté de commune) nous devons avoir une information de celle-ci le plus tôt possible.

Information préalable du Conseil municipal avant toute décision structurante.

Le message fort pour 2026

“Nous voulons un développement choisi, pas subi. Izeaux doit rester un village vivant, équilibré et maîtrisé.”

Environnement : protéger les structures du territoire

L'environnement n'est pas un thème périphérique du mandat.

Il constitue l'armature invisible du territoire.

Haies, terres agricoles, sols vivants, continuités écologiques, qualité de l'eau, forêts, espaces naturels : ces éléments structurent durablement Izeaux. Ils conditionnent la qualité de vie, la résilience face aux aléas climatiques et l'identité paysagère du village.

Chaque décision d'urbanisme produit un effet environnemental.

Autorisé l'épandage des boues de stations d'épuration sans limite territoriale, Artificialiser un sol, supprimer une haie, densifier un secteur, modifier les écoulements d'eau : ce sont des choix qui engagent le long terme !!

Dans un contexte de pression foncière croissante et de potentiel de développement reconnu à l'échelle intercommunale, la protection des structures environnementales doit devenir un principe directeur.

Notre ambition est claire :

- Protéger ce qui fonde l'équilibre du territoire,
- Anticiper les risques climatiques,
- Intégrer l'environnement dans chaque projet d'aménagement,
- Faire de la nature un élément structurant et non résiduel.

L'environnement ne doit plus être considéré comme une contrainte. Il doit être la grille de lecture de notre développement.

Protection des haies et des terres agricoles

Les haies ne sont pas des éléments décoratifs.

Elles jouent un rôle :

- De corridor écologique,
- De régulation thermique,
- De coupe-vent,
- De stabilisation des sols,
- De structuration paysagère.

Nous engagerons :

- Un inventaire communal des haies structurantes.
- Une protection renforcée dans les documents d'urbanisme.
- Une limitation des suppressions lors des divisions foncières.
- Une politique de replantation lorsque cela est nécessaire.

Préservation des terres agricoles

Les terres agricoles participent :

- A la souveraineté alimentaire.
- A l'économie locale
- A l'identité du village,
- A l'équilibre paysager,
-

La pression foncière ne doit pas conduire à une urbanisation diffuse.

Nous défendrons :

- Le maintien des limites urbaines.
- La cohérence entre urbanisation autorisée et besoins réels.
- La protection stricte des zones agricoles dans les évolutions du PLUi.

Limitation de l'imperméabilisation des sols

L'imperméabilisation excessive :

- Augmente le ruissellement,
- Surcharge les réseaux,
- Aggrave les risques d'inondation,
- Accentue les îlots de chaleur.

Nous intégrerons dans les autorisations :

- Un taux maximal de surfaces imperméabilisées.
- L'obligation d'infiltration à la parcelle pour les projets significatifs.
- L'encouragement aux revêtements perméables.
- La désimperméabilisations progressive des espaces publics lorsque possible.
- Un sol vivant est un outil de régulation climatique.

Maintien des continuités écologiques

Le territoire doit rester connecté.

La fragmentation des milieux naturels appauvrit la biodiversité.

Nous veillerons à :

- Maintenir les trames vertes et bleues.
- Éviter l'isolement des espaces naturels.
- Intégrer la biodiversité dans les OAP et projets d'aménagement.
- Favoriser la végétalisation qualitative plutôt que décorative.

Nos forêts : un bien privé, une vision collective

À Izeaux, l'intégralité des bois appartient à des propriétaires privés. Le secteur de La Rivoire et du Bois sont des zones hautement appréciées par la population.

Nous respectons pleinement le droit de propriété.

Mais la forêt constitue aussi :

- Un patrimoine paysager commun
- Un réservoir de biodiversité
- Un régulateur naturel des eaux
- Un outil de lutte contre le réchauffement climatique

Nos forêts sont un bien privé à gestion individuelle, mais leur impact est collectif.

Protéger nos zones boisées

La protection des zones boisées passe par des dispositions claires du PLUi, compétence de la Communauté de communes Bièvre Est.

Nous agirons pour :

- Inscrire des protections adaptées dans le PLUi
- Utiliser, lorsque cela est nécessaire, le classement en Espace Boisé Classé (EBC)
- Le classement en EBC, prévu par le Code de l'urbanisme (articles L113-1 et suivants), permet :

D'empêcher toute modification d'usage compromettant la conservation des bois

- De limiter les défrichements
- De lutter contre l'artificialisation des sols
- De préserver les continuités écologiques

Surveillance des bois : un cadre clair et équilibré

À Izeaux, un bois doit rester un bois.

Le Code forestier impose déjà que :

- Tout défrichement (transformation en prairie, zone agricole ou autre usage) doit faire l'objet d'une autorisation administrative préalable
- Sans autorisation, ces opérations peuvent être illégales et donner lieu à sanctions.

Nous proposerons à la CCBE de mettre en place des outils réglementaires ayant pour effets :

- Obligation de maintien du boisement
- Autorisation préalable pour toute coupe importante dans les secteurs sensibles
- Possibilité d'imposer une reconstitution du couvert forestier dans un délai défini (ex. 5 ans) lorsque cela est justifié

Les coupes à blanc : encadrement et vigilance

La coupe à blanc n'est pas en soi illégale.

Elle peut s'inscrire dans un plan de gestion forestière encadré.

Cependant, sur :

- Grandes surfaces
- Pentes sensibles
- Zones humides
- Abords de sentiers communaux

Nous défendrons un encadrement renforcé afin de :

- Prévenir l'érosion
- Éviter le ruissellement excessif
- Protéger les paysages
- Limiter l'impact écologique

Surveillance et entretien des sentiers municipaux

Les sentiers communaux sont un patrimoine collectif.

Nous mettrons en place :

- Un dispositif communal de surveillance sur leurs qualités
- Un état des lieux préalable en cas de coupe forestière d'ampleur
- Une obligation de remise en état des chemins dégradés par le propriétaire ou l'exploitant

Protéger la forêt, c'est aussi protéger l'accès public et la sécurité liée à la proximité d'habitations, elle peut générer des impacts environnementaux significatifs.

Participation active :

Aux :

- Commission de surveillance du centre de compostage de Mi- Plaine
- Commission de suivi des carrières
- Commission de contrôle des industries potentiellement polluantes présentes ou passées

Mobiliser les acteurs locaux de l'environnement

Pour cela et à ce titre, l'appui de l'ACCA, de l'association de pêche, de l'association de protection du patrimoine, sans oublier le monde agricole et tous les autres acteurs liés à l'environnement, sera déterminant en matière de veille et de surveillance du territoire.

Dès le début du mandat, nous proposerons aux associations directement concernées par l'environnement — chasse, pêche, protection de la nature, acteurs agricoles, forestiers et autres partenaires locaux — de devenir de véritables partenaires de terrain.

Notre objectif :

- Renforcer la vigilance collective
- Favoriser la remontée d'informations
- Agir rapidement en cas d'atteinte aux milieux naturels
- Construire une coopération constructive et respectueuse

Le monde agricole joue un rôle essentiel dans :

- La gestion des prairies et des paysages ouverts
- L'entretien des haies et des lisières
- La prévention de l'érosion et du ruissellement

Ces acteurs connaissent parfaitement le terrain.

Leur expérience, leur engagement et leur présence régulière constituent un atout précieux pour la commune, il est nécessaire d'établir un dialogue avec eux.

Gestion des déchets : cohérence environnementale

La gestion des déchets n'est pas seulement une question logistique.

Elle doit s'inscrire dans une stratégie environnementale globale.

Nous soutiendrons :

- Une réduction à la source des déchets.
- La pédagogie autour du tri.
- L'évaluation transparente des dispositifs mis en place.
- L'adaptation des solutions aux spécificités locales (centre ancien, habitat collectif).



La réforme en devenir des

poubelles peut montrer qu'une décision technique peut avoir des effets urbains et sociaux majeurs. L'environnement suppose de l'anticipation et de la concertation.

Approche pédagogique et sensibilisation

La protection de l'environnement repose aussi sur la compréhension.

Nous développerons :

- Des actions pédagogiques dans les écoles autour de l'eau, du patrimoine naturel et du tri.
- Des parcours environnementaux valorisant les haies, les paysages et l'histoire des lavoirs.
- Des temps d'information publique sur les enjeux climatiques locaux.
- Sécurisation d'un accès pédagogique jeunes et moins jeunes à l'environnement externe

Former les citoyens, c'est renforcer la résilience.

Environnement et santé publique

La protection de l'environnement est indissociable de la santé des habitants.

Certaines problématiques relèvent à la fois de l'équilibre écologique, de la sécurité sanitaire et de la qualité de vie. La commune doit jouer un rôle d'organisation, de coordination et de prévention, en lien avec la Communauté de communes Bièvre Est (CCBE).

Lutte contre les nuisibles sanitaires

La présence de rats peut entraîner :

- Des risques sanitaires,
- Des dégradations matérielles,
- Un sentiment d'insécurité pour les riverains.

Nous mettons en place :

- Un suivi régulier des zones sensibles,
- Une coordination avec les habitants concernés,
- Des campagnes ciblées lorsque nécessaire,
- Une action préventive renforcée (gestion des déchets, sensibilisation, hygiène urbaine),

Un travail conjoint avec la CCBE lorsque la problématique dépasse l'échelle communale.

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique constitue :

- Une menace pour les pollinisateurs et la biodiversité,
- Un risque pour les apiculteurs locaux,
- Un danger potentiel pour les habitants à proximité des nids.
- Un dispositif de lutte est déjà en place dans le village.



Nous souhaitons le structurer davantage et le généraliser, en lien avec la CCBE et les partenaires compétents.

Nos engagements :

- Organiser une veille communale coordonnée,
- Faciliter le signalement rapide des nids,
- Soutenir et encadrer les interventions spécialisées,
- Accompagner les apiculteurs locaux,
- Développer une information claire et régulière auprès des habitants,

- Favoriser une coordination intercommunale pour une efficacité renforcée.

Lutte contre les moustiques

La lutte contre les moustiques, notamment le moustique tigre (*Aedes albopictus*), repose sur une stratégie intégrée combinant **prévention, surveillance et interventions ciblées**. La suppression des eaux stagnantes demeure le levier principal, la majorité des gîtes larvaires étant situés en domaine privé.

Dans le cadre du **Code de la santé publique**, la surveillance et la lutte antivectorielle relèvent de l'État, pilotées par l'Agence régionale de santé, tandis que la commune intervient en complément sur l'entretien des espaces publics, l'information des habitants et la prévention des nuisances. Des traitements larvicides biologiques (type Bti) peuvent être utilisés de manière encadrée. En complément, des dispositifs comme les **bornes à CO₂**, permettant de capter les moustiques adultes, peuvent être déployés de façon ciblée et évaluée.

Une action efficace repose sur une coordination étroite entre habitants, commune et autorités sanitaires

Principe directeur

La santé environnementale ne doit pas être traitée de manière ponctuelle.

Elle doit s'inscrire dans une stratégie organisée, préventive et collective, à l'échelle communale et intercommunale.

Protéger l'environnement, c'est protéger les habitants.

Création et valorisation de zones naturelles

L'objectif n'est pas uniquement de protéger l'existant, mais de structurer l'avenir.

Nous étudierons :

- La création de zones naturelles protégées à l'échelle communale lorsque pertinent.
- La mise en valeur d'espaces de respiration au sein du tissu urbain.
- La transformation de certaines friches en espaces écologiques ou paysagers.
- L'intégration d'espaces naturels dans les futurs projets d'aménagement.

Un village attractif est un village où la nature est visible, accessible et respectée.

L'environnement structure durablement le territoire.

Chaque décision d'urbanisme devra être évaluée à l'aune de son impact environnemental.

Développer oui. Artificialiser sans limite non

L'Eau

Garantir une ressource en eau qualitative et suffisante est un impératif pour le développement d'Izeaux. Cela implique :

- Une vision partagée au sein de l’intercommunalité,
- Une stratégie locale proactive,
- Et une pleine transparence envers les habitants.

L’eau n’est pas un simple service technique. C’est **un bien commun essentiel**, dont la gestion conditionne l’avenir démographique, économique et environnemental de la commune.

Préserver la nappe patrimoniale

Le territoire d’Izeaux s’inscrit dans le grand bassin versant de la **plaine de la Bièvre**, relié à une nappe alluviale alimentant les captages d’eau potable.

Cette nappe est :

- Vulnérable aux pollutions diffuses (nitrates, pesticides, rejets domestiques),
- Sensible aux variations de niveaux en fonction des saisons et des prélèvements agricoles ou domestiques.

La préservation de cette ressource est donc un enjeu stratégique. Toute artificialisation des sols, tous rejets non maîtrisés ou réseaux saturés peuvent compromettre la qualité ou la quantité disponible.

Face à ces enjeux, nous défendrons :

- ✓ Une information transparente et régulière sur la qualité de l’eau potable et des réseaux, à destination des habitants.
- ✓ Des investissements partagés avec l’intercommunalité pour moderniser les installations (réseau, station d’épuration).
- ✓ Une coordination active entre Izeaux et Sillans pour optimiser le traitement des eaux usées.
- ✓ Une gestion anticipée des risques liés à l’eau dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), notamment : variations saisonnières, épisodes climatiques extrêmes, et risques de coupures prolongées.
- ✓ Une vigilance renforcée sur la préservation de la nappe et la limitation des pollutions diffuses (notamment liées aux pratiques agricoles et aux rejets non conformes).



Enjeux environnementaux

La nappe de la Bièvre présente :

Une forte vulnérabilité aux pollutions

Une grande sensibilité à :

- L'imperméabilisation des sols
- Les remblais
- Les ouvrages enterrés
- Les rejets non maîtrisés

Elle joue un rôle essentiel dans :

- La régulation naturelle des eaux pluviales
- La limitation des crues
- L'alimentation des captages en eau potable
- Le maintien des équilibres écologiques locaux

Protection par un comité de défense (37 ans)

Durant plus de 30 années, un comité de défense local aujourd'hui dissous dans une association de protection de l'environnement s'est mobilisé afin de :

- Préserver la qualité de l'eau
- Vigilance sur les projets industriels et urbains
- Suivi des rejets et des risques de pollution
- Limiter l'imperméabilisation
- Opposition à des projets augmentant le ruissellement
- Promotion de solutions d'infiltration naturelle
- Sensibiliser la population
- Réunions publiques

- Information sur la vulnérabilité de la nappe
- Interpellation des élus locaux
- Faire respecter les études préalables
- Demande systématique d'études hydrogéologiques
- Contestation de projets sans analyse d'impact suffisante

Mais surtout opposition totale au projet d'enfouissement Lely

Surveillance importante de la zone de carrière ex Budillon Rabatel



Izeaux doit rester vigilant pour protéger notre territoire

La commune d'Izeaux repose sur un équilibre fragile : une plaine alluviale, des sols perméables, et une nappe phréatique essentielle à notre environnement et à notre qualité de vie.

Il y a quelques années (25 ans environ), un projet d'installation de stockage de déchets accepté par la municipalité en place porté par la société Lély Environnement a été autorisé par arrêté préfectoral.

Administrativement légal. Mais localement inquiétant.

Beaucoup d'habitants et des communes de la plaine de la Bièvre ont immédiatement compris les enjeux :

- Risque pour la nappe de la Bièvre,
- Augmentation des nuisances et du trafic,
- Impact paysager durable,
- Absence de garanties suffisantes sur le long terme.

Une mobilisation qui a compté

Pendant près de vingt ans, des citoyens se sont mobilisés :

- Réunions publiques,
- Interpellations des élus,
- Manifestations,
- Vigilance constante sur les décisions administratives.

Cette mobilisation n'était ni idéologique ni excessive.

Elle était fondée sur une idée simple :

Quand il s'agit de l'eau, du sol et de l'avenir du village, on ne baisse jamais la garde.

Malgré une autorisation préfectorale en règle, le projet a finalement été abandonné.

Le site a été vidé et réintégré à la carrière existante.

La leçon pour demain

Cet épisode nous rappelle une vérité essentielle :

Une autorisation administrative ne signifie pas toujours acceptabilité locale.

Un projet légal n'est pas forcément un projet souhaitable.

Être élu municipal, ce n'est pas seulement appliquer des décisions.

C'est :

- Analyser,
- Questionner,
- Anticiper,
- Défendre les intérêts du territoire.

Notre engagement

Pour les années à venir, nous défendons :

- Une vigilance permanente sur les projets impactant la nappe phréatique,
- Une transparence totale vis-à-vis des habitants,
- Une information en amont des décisions,
- L'exigence d'études sérieuses et indépendantes,
- La priorité donnée à la protection de l'environnement local.

Parce que protéger Izeaux, ce n'est pas être contre le développement.

C'est s'assurer qu'il soit maîtrisé, équilibré et respectueux de notre territoire.

Place de l'environnementale dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

cartographie des risques, anticipation des épisodes climatiques intenses

coupures électriques prolongées.

Risque incendie

Habitat locatif et futures OAP : privilégier des modèles responsables

Izeaux dispose d'un potentiel de développement identifié dans le cadre des futures Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ce potentiel ne doit pas se traduire par une urbanisation standardisée ou exclusivement spéculative. Aujourd'hui pourquoi pas aller vers de **modèle innovant de construction et d'habitat durable**, fondé sur la coopération territoriale et sociale plutôt que sur la propriété individuelle classique permet de :

- Valoriser les ressources locales,
- Réduire les coûts d'accès à l'habitat,
- Mutualiser financements publics et privés,
- Renforcer l'implication des collectivités dans les projets d'aménagement.

Pour les acteurs locaux (collectivités, communes, intercommunalités), ce modèle représente une **alternative intéressante à l'urbanisation conventionnelle**, parfaitement raccord avec les enjeux d'urbanisme durable, de maîtrise du foncier et de transition écologique.

Nous défendrons, pour les futurs secteurs d'aménagement, des modèles d'habitat locatif :

- Favorisant la qualité architecturale et l'intégration paysagère,
- Garantissant une performance énergétique élevée,
- Limitant l'imperméabilisation des sols,
- Intégrant des espaces partagés et végétalisés,
- Assurant une mixité sociale équilibrée.

Concernant le parc locatif aidé existant, la commune devra jouer un rôle d'aiguillon auprès des bailleurs pour engager des programmes de réhabilitation thermique et qualitative. Le

logement social ne doit pas être un facteur de dégradation urbaine mais un levier de cohésion et d'exemplarité environnementale.

Dans les futures OAP, nous veillerons à ce que :

- La densité soit cohérente avec les capacités réelles des réseaux,
- La gestion de l'eau soit intégrée dès la conception,
- Les continuités écologiques soient préservées,
- La qualité de vie des riverains soit prise en compte en amont.

L'habitat de demain à Izeaux ne doit pas seulement répondre à un objectif quantitatif.

Il doit être durable, intégré et respectueux de l'identité du village.

Patrimoine

Le patrimoine est un marqueur d'identité. Il dit d'où l'on vient et conditionne la manière dont on se projette.

À Izeaux, le patrimoine ne se limite pas à quelques éléments : il doit structurer l'image du village, son atmosphère, sa lisibilité et son attractivité. Le centre-bourg, la fontaine de Ville, les souterrains, les façades en pisé, le clos, les alignements paysagers peuvent et doivent former un ensemble cohérent qui participe à la mémoire collective et à la qualité du cadre de vie.

Le mandat 2026–2032 devra donc fixer une direction claire : non pas figer le village, mais accompagner son évolution en redonnant cohérence, caractère et continuité.

Le patrimoine n'est pas un frein au développement. Il en est la valeur ajoutée.

Patrimoine : redonner du caractère et de la cohérence

Le patrimoine n'est pas un décor. Il constitue l'identité visible d'Izeaux.

Le centre-bourg, la fontaine de ville, les souterrains, les façades anciennes, les alignements paysagers participent à la mémoire collective et à l'attractivité du village.

Or, au fil des décennies, l'absence de vision d'ensemble a conduit à une perte progressive de cohérence : interventions ponctuelles, traitements hétérogènes des espaces publics, absence d'un fil conducteur architectural. Il est temps de redonner une direction.

Élaboration d'un plan guide de requalification

Nous proposerons l'élaboration d'un **plan guide patrimonial et paysager**, document de référence permettant :

- De fixer des principes d'harmonisation des façades,
- De définir une palette cohérente de matériaux et de teintes,
- D'encadrer les futures interventions visibles depuis l'espace public,
- D'organiser les circulations et les perspectives,
- De structurer la végétalisation du centre-bourg.

Ce plan ne sera pas un outil de contrainte excessive, mais un cadre de cohérence.

Mise en valeur du patrimoine existant

- La fontaine de Ville
- Les souterrains
- L'église bâtiment municipal par essence
- Le bâti municipal (Ecoles, maison des associations, médiathèque, Mairie..)

- Les fermes avec leur granges et fenils

Les souterrains représentent un patrimoine historique singulier.

Nous travaillerons :

- À leur sécurisation lorsque cela est possible,
- À leur valorisation pédagogique,
- À leur intégration dans un parcours patrimonial structuré.

L'objectif n'est pas la spectacularisation, mais la transmission.

Requalification de l'espace public

Un centre-bourg patrimonial suppose :

- Une végétalisation cohérente et structurée,
- Un mobilier urbain harmonisé,
- Un éclairage adapté mettant en valeur le bâti ancien,
- Une organisation claire des usages (stationnement, circulation, espaces conviviaux).

La place centrale doit redevenir un lieu identifiable, lisible et équilibré.

Patrimoine et urbanisme

Le patrimoine ne peut être dissocié de l'urbanisme.

Dans les futures OAP et opérations de densification :

- L'insertion architecturale devra être exigée,
- Les volumes devront respecter les perspectives existantes,
- Les nouvelles constructions devront dialoguer avec l'existant.

Préserver le patrimoine ne signifie pas figer le village. Cela signifie accompagner son évolution sans rupture brutale.

Principe directeur

Un village qui perd son caractère perd sa singularité. Redonner du caractère au centre-bourg, c'est renforcer l'attractivité, la cohésion et la fierté locale.

Transparence intercommunale et gouvernance

Une part importante des décisions structurantes relève aujourd'hui de l'intercommunalité.

Urbanisme (PLUi), eau, mobilités, habitat et gestion des déchets modifient concrètement le quotidien des habitants. L'intercommunalité structure l'aménagement, mais la commune doit rester pleinement informée et actrice des choix qui impactent son cadre de vie.

Un constat : un déficit de débat local en amont

Certaines évolutions majeures ont été mises en œuvre sans véritable débat structuré en Conseil municipal préalable ni analyse publique détaillée des impacts locaux.

L'exemple des poubelles : un révélateur

La suppression programmée des Points d'Apport Volontaire (PAV) et le passage à une collecte alternée hebdomadaire ont profondément modifié l'organisation du service.

Cette réforme va entraîner :

- Des contraintes de stockage dans le centre ancien,
- Des difficultés pour certaines familles,
- Une modification visible de l'espace public,
- Une interrogation sur l'impact réel sur la TEOM.

Il ne s'agit pas de contester le principe d'évolution du service.

Mais la méthode aurait mérité :

- Une présentation détaillée en Conseil municipal,
- Une analyse d'impact spécifique à la commune,
- Un dispositif d'accompagnement clair,
- Un bilan intermédiaire public.

Urbanisme et PLUi

Le PLUi fixe les zones constructibles, densités et protections agricoles. Zones industrielle et zones d'exploitation.

Chaque modification peut transformer durablement l'axe.

Ces décisions doivent être politiquement débattues à l'échelle communale.

Nos engagements

- Information préalable systématique du Conseil municipal le seul relais démocratique de la population
- Création d'une note d'impact communal écrite.
- Un débat formalisé lorsque les enjeux sont significatifs. Les outils légaux de démocratie municipale à notre disposition sont :
 - Le référendum Local Décisionnel
 - La consultation Locale des Électeurs
 - L'inscription d'une Question à l'Ordre du Jour

L'usage de l'un de ces outils aurait par le passé particulièrement utile pour certains projets (pour ne cité que le projet d'enfouissement technique des déchets banaux aujourd'hui abandonné ou l'extension des carrières aujourd'hui validé pour 30 ans)

De toute façon nous produirons un bilan annuel public des décisions communautaires impactant la commune.

La transparence renforce la légitimité démocratique.

Ligne directrice

Izeaux est à un moment charnière.

Identifiée comme pôle intermédiaire au sein de Bièvre Est, dotée d'un potentiel de développement significatif, notre commune peut évoluer rapidement dans les prochaines années. Cette évolution peut être une opportunité. Elle peut aussi devenir une source de déséquilibre si elle n'est pas encadrée.

Le mandat 2026–2032 devra être celui de la maîtrise.

- Maîtriser l'urbanisme pour éviter la densification subie.
- Maîtriser l'artificialisation pour préserver nos sols et notre nappe.
- Maîtriser les réseaux et les infrastructures pour garantir la qualité de vie.
- Maîtriser les décisions intercommunales par une exigence de transparence.
- Maîtriser l'évolution du centre-bourg pour redonner du caractère et de la cohérence.

Urbanisme, environnement et patrimoine ne sont pas des chapitres séparés.

Ils forment un équilibre unique. Développer Izeaux ne signifie pas la transformer en petite ville.

Cela signifie renforcer ce qui fait sa singularité :

un village vivant, lisible, entouré de terres agricoles, structuré par ses haies, son centre-bourg et son patrimoine.

Le développement doit être choisi, organisé et assumé.

Notre ligne est claire :

- ✓ Préserver l'identité villageoise.
- ✓ Anticiper les impacts environnementaux.
- ✓ Garantir des infrastructures adaptées.
- ✓ Défendre la transparence démocratique.
- ✓ Construire sans dénaturer.

TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS

Agir concrètement, avec méthode et responsabilité

Après l'urbanisme, l'environnement et le patrimoine, la question des travaux communaux s'inscrit dans la même logique :

- Améliorer le cadre de vie sans dénaturer Izeaux.
- Sécuriser sans suréquiper.
- Investir sans mettre en danger les finances communales.

Notre vision est claire :

Chaque euro investi doit répondre à un besoin réel, mesuré et partagé.

Les travaux à engager s'inscriront toujours dans le cadre annoncé précédemment, avec le même fil conducteur :

- ✓ Préserver l'identité villageoise.
- ✓ Anticiper les impacts environnementaux.
- ✓ Garantir des infrastructures adaptées à la population.
- ✓ Construire et moderniser sans dénaturer.

Voiries & Déplacements

Sécuriser, apaiser, organiser

Nous reprenons à notre compte les travaux initiés ces trois dernières années par l'équipe sortante. Nous assumerons cette continuité

Certains sont visibles immédiatement, d'autres le sont moins, mais ils sont indispensables au bon fonctionnement de la commune comme par exemple de la future chaufferie à granulés illustre cette approche.

Travaux réalisés

- Installation de deux plateaux ralentisseurs avenue de la Gare.
- Mise aux normes du ralentisseur rue Pascal.
- Création d'un cheminement piétonnier sécurisé vers la zone artisanale.
- Marquage au sol rue Parmentier.
- Aménagement du rond-point d'entrée de village (finalisation prévue au printemps 2026).

Ces interventions répondent à une priorité simple :

Réduire la vitesse, sécuriser les traversées et protéger les piétons, notamment les enfants et les personnes âgées.

Projets en cours

- Pose d'un second abribus et installation d'un éclairage au croisement de la route départementale et de la rue Parmentier (« le silo »), validées par la Région.
- Étude de réaménagement de la rue Albert Reynier. La rue Albert Reynier constitue un axe structurant du village. Elle part de l'ancienne pharmacie, longe le clos de la mairie, traverse plusieurs secteurs résidentiels et rejoint la limite de Saint-Paul. Sa longueur et la diversité des usages (riverains, scolaires, transit local) nécessitent une réflexion globale. Plusieurs points de circulation devront être adaptés avec une priorité constante Mobilités douces, sécurité des piétons, circulation apaisée.

Orientation 2026–2032

Pour sortir de la logique du coup par coup, nous mettrons en place :

- Un plan pluriannuel de voirie avec priorités clairement hiérarchisées.
- Un développement structuré des mobilités douces intra-village (liaisons sécurisées école, centre, équipements).
- Un suivi annuel des vitesses relevées et des données d'accidentalité.
- Une programmation budgétaire transparente afin de préserver la capacité d'investissement de la commune.

Enfance & Espaces de Vie

Offrir un cadre éducatif et récréatif adapté

Investir pour l'enfance, c'est investir pour l'avenir du village.

Notre priorité est simple : garantir aux enfants d'Izeaux des espaces sûrs, adaptés et évolutifs, tout en intégrant les enjeux environnementaux.

Travaux réalisés

- Installation d'une tyrolienne au parc communal, projet issu du Conseil Municipal des Enfants.
- Mise en place de nouveaux équipements ludiques pour l'école maternelle.

Ces réalisations traduisent une volonté claire :

Associer les enfants aux décisions qui les concernent et encourager leur participation à la vie communale.

Au-delà de l'aspect ludique, ces équipements répondent à un enjeu de santé publique : favoriser l'activité physique, les interactions sociales et le bien-être.

Transition Énergétique & Équipements Publics

Moderniser sans alourdir les charges

La transition énergétique doit être un levier d'économies durables et non une charge supplémentaire pour les finances communales.

Travaux réalisés

- Passage progressif de l'éclairage public en LED afin de réduire la consommation énergétique et les coûts de maintenance.
- Enfouissement des réseaux basse tension rues Bayard et Parmentier pour améliorer la sécurité et la qualité paysagère.
- Lancement du projet photovoltaïque de Champavier (phase de réalisation prévue en 2026).
- Extension raisonnée de la vidéoprotection pour renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Projets structurants

- Mise en place d'une chaufferie collective à granulés pour les bâtiments communaux (démarrage prévu en 2026), sous réserve d'une maîtrise technique et budgétaire rigoureuse.
- Mise aux normes des équipements sportifs : éclairage des stades, modernisation des installations de tennis et réfection des revêtements.

Ces projets seront conduits avec un principe constant :

Chaque investissement devra démontrer son utilité, sa rentabilité énergétique et sa soutenabilité financière.

Notre ligne politique

- Priorité aux projets générant des économies d'énergie objectivement mesurables.
- Objectif de réduction d'au moins 20 % des dépenses énergétiques communales sur la durée du mandat.
- Publication annuelle d'un bilan énergétique simplifié accessible aux habitants.
- Recherche systématique de subventions avant tout engagement financier majeur.

Identité Communale & Préservation

Entretenir, valoriser, transmettre

Le patrimoine communal n'est pas un décor : il est le socle de notre identité villageoise.

Travaux réalisés

- Mise en conformité du gymnase afin de garantir sécurité et accessibilité.
- Travaux sur l'église : remplacement du moteur de cloche, mise aux normes de l'éclairage, travaux d'étanchéité.
- Restauration de la Fontaine de Ville, élément emblématique du patrimoine local.

Une étude de requalification de la place de la Liberté sera engagée en 2026, en cohérence avec la recomposition du secteur suite aux démolitions récentes.

L'objectif :

Créer un espace public harmonieux, ouvert, respectueux du paysage et de la plaine de Bièvre.

Projets à venir

- Réfection de la toiture de la maison des associations (2026).
- Réhabilitation énergétique progressive de ce bâtiment.
- Poursuite des travaux d'entretien et d'aménagement au cimetière communal.

Engagements

- Priorité aux entreprises locales lorsque les conditions techniques et financières le permettent.
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien du patrimoine bâti.
- Anticipation des besoins pour éviter les interventions d'urgence coûteuses.

Notre Méthode

- ✓ Planification pluriannuelle claire et hiérarchisée.
- ✓ Recherche systématique de financements externes.
- ✓ Priorité constante à la sécurité.
- ✓ Maîtrise rigoureuse de l'endettement.
- ✓ Évaluation annuelle des résultats et transparence auprès des habitants.

ENFANCE – JEUNESSE

Investir dans l'humain, préparer l'avenir, informer avec transparence

Une commune se construit d'abord autour de ses enfants, de sa jeunesse et du lien qu'elle entretient avec ses habitants.

Notre ambition est claire : **faire d'Izeaux un village attentif à ses enfants, structuré pour ses familles et transparent dans son action.**

L'ÉCOLE : UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE

Garantir un cadre d'apprentissage inclusif, sécurisé et durable

Inclusion et accompagnement personnalisé

Garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge

Chaque enfant mérite une attention adaptée à ses besoins.

L'inclusion scolaire n'est pas une option : c'est une responsabilité collective. Dans une commune comme Izeaux, cela signifie agir concrètement, rapidement et en lien étroit avec l'Éducation nationale et les familles.

Soutien matériel adapté

La commune peut agir immédiatement sur les conditions matérielles d'apprentissage.

Nous mettrons en place :

La fourniture de matériel d'aide à l'apprentissage (casques anti-bruit, isolements mobiles, outils sensoriels, supports ergonomiques, dispositifs favorisant la concentration).

La constitution d'un petit stock communal mobilisable rapidement en lien avec l'équipe enseignante.

Une enveloppe budgétaire dédiée à l'adaptation ponctuelle de l'environnement scolaire.

Objectif : intervenir sans attendre lorsque l'équipe éducative identifie un besoin.

Accompagnement humain : sécuriser le cadre légal

L'AESH relève normalement de l'Éducation nationale. Cependant, les délais de notification MDPH peuvent créer des situations de fragilité pour l'enfant et sa famille.

Notre position est pragmatique :

- Étudier la possibilité d'un soutien communal transitoire, strictement encadré juridiquement.
- Intervenir ponctuellement, en concertation avec l'inspection académique, lorsque cela est possible et légalement sécurisé.

- Mettre en place un dialogue direct avec les services académiques pour réduire les délais.

Engagement politique :

Aucun enfant ne doit subir une rupture d’accompagnement à cause de délais administratifs.

L’inclusion ne peut pas reposer uniquement sur la commune.

Nous renforcerons :

- Le dialogue avec les enseignants et la direction d’école.
- La coopération avec les familles concernées.
- Le lien avec les services de l’État (Éducation nationale, MDPH).

✓ Izeaux est un village attentif à chaque enfant.

✓ Nous n’opposons pas gestion budgétaire et solidarité.

✓ Nous assumons une approche humaine, concrète et mesurée.

Modernisation et entretien des bâtiments scolaires

Un cadre scolaire de qualité passe par des bâtiments entretenus et performants.

- Poursuite de la rénovation de l’école maternelle.
- Réfection de la toiture afin d’assurer sécurité et durabilité.
- Amélioration progressive du confort thermique (été / hiver).

Notre méthode : **anticiper plutôt que subir des urgences coûteuses.**

Mais aussi sécuriser les parcours scolaires

La sécurité des enfants est non négociable.

- Amélioration de l’éclairage public aux abords des écoles, des arrêts de bus et sur les cheminements empruntés par les écoliers.
- Recensement précis des zones dangereuses ou insuffisamment éclairées.
- Mise en œuvre d’un plan d’action pluriannuel pour corriger ces points.
- Sécurisation du passage entre l’école maternelle et le parc (continuité piétonne).
- Mise en accessibilité PMR complète entre l’école et le périscolaire.

Objectif : **un parcours continu, sécurisé et accessible à tous.**

Un cadre scolaire plus naturel et plus résilient

En 2022 il y a eu d'importants travaux sur l'école qui ont concerné : la réfection de la toiture, le remplacement des portes et fenêtres, l'isolation complète du bâtiment, les revêtements du sol, les peintures et les installations de chauffage, de ventilation, de plomberie et d'électricité. Il est prévu dorénavant un réaménagement paysager de la cour d'école

Grâce à une subvention de l'Agence de l'Eau, un projet ambitieux de transformation de la cour d'école sera engagé sur la période 2026–2027. Il ne s'agit pas d'un simple embellissement, mais d'une véritable évolution du modèle d'aménagement : **orienté vers la désimperméabilisations plutôt que l'artificialisation.**

Objectifs

- Améliorer le confort thermique en période estivale.
- Favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.
- Réduire les phénomènes d'îlots de chaleur.
- Introduire davantage de végétalisation et d'espaces ombragés.
- Transformer la cour en un espace multifonctionnel, propice au jeu, à l'apprentissage et au bien-être.

Pourquoi végétaliser ?

La végétalisation n'est pas un effet de mode : c'est une réponse concrète aux enjeux climatiques et éducatifs. Elle permet :

- De réduire significativement les îlots de chaleur en abaissant la température ressentie.
- De mieux gérer les eaux pluviales en favorisant l'infiltration naturelle plutôt que le ruissellement.
- D'améliorer le cadre de vie scolaire en offrant des espaces plus agréables et plus vivants.
- De renforcer les interactions sociales en créant des zones diversifiées d'usage.
- De sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux dès le plus jeune âge.

Aujourd'hui, la transformation des cours d'école constitue une dynamique nationale portée par des collectivités de toutes tailles.

Izeaux doit s'inscrire dans cette évolution, à son échelle, avec mesure et cohérence.

Engagements mesurables

- Réduction d'au moins 30 % des surfaces imperméabilisées.
- Mise en place d'un suivi comparatif des températures estivales avant et après aménagement.
- Évaluation annuelle de la fonctionnalité hydraulique du site via la performance des zones végétalisées (infiltration et limitation du ruissellement).

LE PÉRISCOLAIRE : UN TEMPS ÉDUCATIF À PART ENTIÈRE

Le temps périscolaire ne doit pas être considéré comme un simple moment de transition entre la classe et la maison il participe pleinement à l'équilibre, à la socialisation et au développement des enfants. À Izeaux, nous voulons en faire un espace structuré, apaisé et éducatif.

Renforcer l'encadrement et la qualité d'accueil

Un accompagnement adapté pour les enfants à besoins spécifiques

Mise en place d'un AESH relais sur le temps du repas lorsque la situation le nécessite.

Coordination entre école et périscolaire afin d'assurer une continuité éducative.

L'objectif est simple :

éviter toute rupture d'accompagnement entre le temps scolaire et le temps du repas.

Accompagnement et solidarité locale

- Mise en place d'un dispositif d'aide aux devoirs avec des bénévoles (retraités, associations locales).
- Réflexion sur l'organisation du temps de repas : autonomie, responsabilisation, esprit de partage.

Développer les partenariats

- Étude d'une convention CAF pour optimiser les financements.
- Intervention d'associations locales pour enrichir l'offre d'activités.
- Développement de missions de service civique (16–30 ans) pour renforcer l'animation.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Former les citoyens responsables de demain

Le CME doit être un véritable outil d'apprentissage de la démocratie locale.

Fonctionnement structuré

- Réunion mensuelle.
- Encadrement par 3 à 4 référents engagés.
- Communication régulière des actions menées.

Projets concrets

- Organisation de visites institutionnelles (Sénat, Assemblée nationale).
- Distribution de dispositifs fluorescents pour sécuriser les déplacements des élèves.
- Relance d'un espace floral dans la cour en lien avec la grainothèque.
- Installation de boîtes à livres dans des lieux sécurisés.
- Mise en place d'une « boîte aux lettres papillons » pour recueillir les idées des enfants.
- Relance de l'implication des enfants autour du projet grainothèque via la mise à disposition par la commune des ustensiles et consommables nécessaires.
- Surveillance accrue du verger municipal planté par les enfants.

Lien intergénérationnel

- Rencontres avec les aînés, associations et conscrits.
- Participation à des actions communes avec les associations locales.
- Engagement d'au moins 3 projets structurants par mandat.

COMMUNICATION : TRANSPARENCE ET PROXIMITÉ

La confiance repose sur la clarté et la régularité de l'information.

Transparence des décisions

Pour chaque projet municipal :

- Présentation claire des objectifs.
- Indication des coûts.
- Échelonnement dans le temps.
- Point régulier sur l'avancement.

Objectif : **rendre lisible l'action municipale et éviter les décisions incomprises.**

Supports municipaux

- Maintien du bulletin communal (3 numéros par an).
- Newsletters lors d'informations importantes.
- Modernisation de la mise en page si nécessaire.
- Création d'un espace dédié au CME dans le bulletin.

Visibilité et valorisation

- Démarches pour disposer d'un correspondant presse dédié à Izeaux.
- Valorisation régulière des actions communales et associatives.
- Développement de la présence sur les réseaux sociaux.

Moyens techniques et information locale

- Amélioration du matériel de sonorisation pour les événements.
- Création d'un livret communal recensant associations, commerçants, professionnels de santé et artisans.

Parce qu'un village fort est un village qui prend soin de ses enfants et informe clairement ses habitants.

Parlons culture

Animer le village toute l'année

Nous souhaitons une commune vivante, conviviale, où les habitants se retrouvent autour d'événements fédérateurs.

Développer une offre culturelle accessible à tous

La culture est un levier de cohésion, d'ouverture et d'attractivité pour la commune.

- Proposer des **sorties culturelles à tarifs négociés** pour les adolescents et les seniors (spectacles, musées, cinéma, patrimoine), en partenariat avec la CCBE et les structures voisines.
- Organiser chaque année, en lien avec le comité des fêtes et les associations, un **événement culturel de référence** (festival « vert », gospel, arts de rue, musique actuelle).
- Recevoir des groupes et troupes (théâtre, musique, danse).
- Promouvoir le « Ticket Culture » pour encourager la fréquentation des spectacles.
- Déployer des **boîtes à livres**, des temps de lecture publique, des expositions, et renforcer la médiathèque LA FEE VERTE en lien avec la CCBE.
- Associer le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** aux projets culturels et aux expositions pour favoriser la participation des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.
- Améliorer la **visibilité des manifestations** (panneaux d'affichage, supports numériques, bulletin communal).

La médiathèque municipale : un lieu de vie à amplifier

La médiathèque municipale d'Izeaux est déjà aujourd'hui un lieu apprécié et utilisé par les habitants. La médiathèque propose des services et des animations qui participent à la vie locale. C'est vraisemblablement le lieu public le plus utilisé après l'école par les citoyens d'Izeaux

Notre objectif n'est pas de tout changer, mais de renforcer et d'amplifier cette dynamique.

Une ambition claire

Faire de la médiathèque :

- Un espace de rencontre intergénérationnel
- Un lieu d'animation culturelle régulier
- Un point d'accès à la culture et au numérique pour tous

Actions proposées

Consolider l'existant

- Pérenniser les animations déjà en place
- Maintenir une offre adaptée aux habitants
- Valoriser le travail des équipes et bénévoles

Développer de nouvelles actions

- Renforcer la fréquence des animations (lectures, rencontres, ateliers)
- Développer des temps dédiés aux familles et aux jeunes
- Créer des événements ponctuels (soirées thématiques, auteurs locaux...)

Renforcer le lien avec le numérique

- Ateliers d'initiation (en lien avec le CCAS)
- Aide aux démarches en ligne
- Accès facilité aux outils numériques

Renforcement du réseau CCBE

- Compréhension des acteurs du réseau
- Qui veut quoi , que fait qui.
- ...

Valorisation du patrimoine communal : l'église comme lieu culturel

L'église est un élément fort du patrimoine d'Izeaux.

Elle peut également devenir un **lieu d'expression culturelle** respectueux de sa vocation.

Via l'organisation

- de concerts (chorales, musique classique, acoustique)
- Soirées culturelles ponctuelles
- Mise en valeur du patrimoine local

Et ce en lien avec :

- associations locales
- chorales
- acteurs culturels du territoire

Ben sur avec un cadre à respecter

- respect du lieu
- accord des autorités compétentes
- programmation adaptée

Renforcer le lien social et la solidarité

Notre priorité est de faire de la commune un territoire solidaire, d'aller vers les personnes les plus vulnérables et de rester attentif à la qualité du vivre-ensemble.

Mieux accompagner et structurer la vie associative

Nous voulons soutenir les associations tout en assurant une gestion rigoureuse du budget de la commune, dans un contexte de difficultés financières croissantes pour les collectivités territoriales.

Renforcer le lien social et la solidarité

Notre priorité est de faire de la commune un territoire solidaire, attentif aux plus vulnérables et à la qualité du vivre-ensemble.

- Mettre en place un **calendrier annuel de journées à thème** : Octobre Rose, mucoviscidose, Movember, don d'organes, droits de l'enfant, journée des droits des femmes etc.
- Organiser des **repas solidaires partagés**, la participation aux **collectes alimentaires** et des **actions de sensibilisation** avec les partenaires locaux (CCAS, associations caritatives).
- Développer un **Répare Café** et un **tiers-lieu** favorisant entraide, bricolage, numérique, ateliers intergénérationnels.
- Consolider les **dispositifs pour les aînés** : colis et repas des anciens, aide à l'accès à une mutuelle communale, accompagnement dans les démarches et maintien du lien social (visites à domicile, animations dédiées).
- **Faciliter l'accès aux aides** : soutien alimentaire (bons alimentaires), orientation vers l'assistante sociale, accompagnement dans les relations avec les bailleurs sociaux.
- Etablir et tenir à jour un **listing des personnes vulnérables**.
- Renforcer le **travail partenarial dans les instances existantes** : participation au CISP à l'échelle de la CCBE pour lutter contre l'insécurité, prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique et création d'un comité de pilotage à l'échelle communale (réunions régulières avec les bailleurs sociaux, la Gendarmerie nationale etc).
- Etudier la possibilité/nécessité de créer un **logement d'accueil d'urgence temporaire**.

Mieux accompagner et structurer la vie associative

Nous voulons soutenir les associations tout en assurant une gestion rigoureuse des moyens publics, dans un contexte de difficultés financières croissantes pour les collectivités territoriales.

- Créer un **planning partagé des manifestations** (agenda numérique commun, réseau d'information type WhatsApp) pour éviter les chevauchements, renforcer la visibilité et faciliter les échanges.
- Mettre à jour la **charte de bonne pratique associative** (respect de l'espace public, horaires, sécurité, responsabilité financière) et la faire signer par l'ensemble des associations.
- Actualiser chaque année un **répertoire des associations** : membres du bureau, coordonnées, descriptif détaillé des activités et publics visés...)
- **Mieux cibler les subventions** en fonction de critères objectifs (nombre d'adhérents domiciliés, utilité sociale, accessibilité des tarifs, implication locale), tout en maintenant une enveloppe globale maîtrisée.
- **Demander une participation financière symbolique ou progressive** (cotisations, billetterie, participation des usagers) pour les associations bénéficiant de subventions importantes, afin de partager l'effort face à la baisse des dotations de l'État et de sécuriser leur modèle économique.
- Encourager la **diversification des ressources** (cofinancements CCBE, Département, Région, mécénat local) et la **mutualisation des moyens** (locaux, matériel, communication) entre associations et avec la commune.
- Accompagner les associations dans cette transition par de la formation (montage de dossiers, recherche de financements) et analyser annuellement l'offre associative par rapport aux communes voisines (nombre d'adhérents, sections, pratiquants locaux vs extérieurs).
- Repenser l'usage de la salle de l'Ovalie.

Animer le village toute l'année

Nous souhaitons une commune vivante, conviviale, où les habitants se retrouvent autour d'événements fédérateurs.

- Organiser un **grand rendez-vous de village** par an minimum, associant associations, commerçants et habitants (fête de village, journée des familles, rassemblement intergénérationnel).
- Participer à l'organisation d'animations locales comme par exemple la fête des voisins par quartiers, chasse au trésor, pique-nique géant citoyen, olympiades séniors/jeunes, rando guidée patrimoine...)
- Mettre en place des **marchés nocturnes** et/ou **soirées estivales** (musique, produits locaux, arts, jeux pour enfants).
- Développer les **décorations en bois et décorations de fin d'année**, avec une participation des écoles, associations et habitants, afin de renforcer l'identité visuelle du village.
- Créer une **ambiance musicale** sur le marché de Noël et enrichir la programmation (ateliers, contes, animations pour enfants).

- Maintenir et soutenir un **feu d'artifice et les manifestations organisées par le comité des fêtes**, dans un cadre budgétaire maîtrisé et respectueux des règles de sécurité.

CCAS – Solidarités & Autonomie

Protéger, accompagner, anticiper

À Izeaux, la solidarité n'est pas un slogan.

Elle s'incarne dans des actions concrètes, discrètes et efficaces au service des personnes les plus fragiles, notamment nos aînés.

Le CCAS doit être un **outil d'accompagnement, d'écoute et de prévention**, jamais un organe de contrôle ou de stigmatisation.

Aide à usage de l'outil informatique

Face à la dematerialization croissante des services publics, la commune doit accompagner les habitants dans l'usage des outils numériques. Cet accompagnement vise à garantir l'autonomie de chacun et à réduire la fracture numérique, en particulier pour les publics les plus fragiles. Il faut permettre à tous les habitants, notamment les seniors, d'accéder facilement aux services en ligne et de devenir autonomes dans leurs démarches.

Permis de conduire des personnes âgées

Sécurité et dignité : un équilibre nécessaire

« À Izeaux, nous refusons d'opposer sécurité et dignité.

Nous accompagnerons nos aînés pour préserver leur autonomie le plus longtemps possible, tout en garantissant la sécurité de tous. »

La conduite est un symbole d'indépendance, particulièrement en milieu rural. Mais avec l'âge, certaines capacités physiques ou cognitives peuvent évoluer.

Il est important de rappeler un principe fondamental :

La commune ne peut pas :

- Retirer un permis de conduire.
- Imposer une visite médicale.
- Refuser un service communal pour ce motif.

Toute décision relève exclusivement du préfet (article R221-14 du Code de la Route).

Si le rôle de la commune n'est donc pas de contrôler.

Il est **d'accompagner, prévenir et proposer des solutions alternatives**.

Organisation de stages "Seniors au volant"

Nous proposerons :

- Des stages de remise à niveau en partenariat avec une auto-école locale, la gendarmerie ou la sécurité routière.
- Des demi-journées d'information sur les évolutions du Code de la route.

- Des conseils sur les aménagements de véhicules (boîte automatique, aides à la conduite, adaptation ergonomique).

Ces dispositifs reposent sur le volontariat.

Ils sont non stigmatisants et centrés sur la responsabilisation.

Maintenir la mobilité et lutter contre l'isolement

L'enjeu majeur n'est pas seulement la conduite :
c'est la mobilité et l'autonomie.

Mise en place d'un transport solidaire

Sous l'égide du CCAS :

- Création d'un réseau de bénévoles.
- Mise en place d'un "chauffeur solidaire" pour rendez-vous médicaux ou démarches administratives.
- Convention possible avec une association locale.

L'objectif est clair :

éviter que l'arrêt de la conduite rime avec isolement.

Plateforme de covoiturage local

- Mise en relation pour trajets réguliers (marché, médecin, courses).
- Organisation via la mairie ou un outil numérique simple.

Travail avec la Communauté de communes

- Navettes ponctuelles vers les pôles médicaux.
- Expérimentation de transport à la demande si la compétence le permet.

Accompagnement humain et discret

Le CCAS pourra :

- Mettre à disposition une fiche pratique sur les démarches administratives (médecin agréé, commission médicale).
- Orienter vers les services compétents.
- Proposer un entretien confidentiel en cas de situation délicate.

Toujours avec une approche bienveillante et respectueuse.

Le CCAS aide aux personnes mais aussi aiguillon social

Au-delà de la mobilité, le CCAS doit jouer un rôle actif de veille et d'accompagnement sur les sujets sensibles, notamment énergétiques et la relation avec les bailleurs sociaux

EN 2025 nous avons réalisé une enquête ou après dépouillement nous constatons que la population locative est **stable** : près de 70 % des locataires vivent dans leur logement depuis plus de 5 ans. Cela traduit un **attachement aux lieux** malgré les nombreux problèmes signalés.

La **composition des foyers** est majoritairement composée de personnes seules (54 %), mais il faut aussi noter une part non négligeable de foyers vulnérables (46 % hébergent des personnes âgées, des enfants ou des personnes handicapées), ce qui accentue l'importance des enjeux de confort, de sécurité et de santé dans les logements.

Constat sur les logements

Isolation thermique et températures

Un **constat alarmant** ressort :

- 92 % dénoncent une **mauvaise isolation**.
- La **double problématique thermique** est évidente : froid l'hiver (92 %) et chaleur l'été (73 %).
- 96 % déclarent des **factures d'énergie élevées**, ce qui impacte directement leur pouvoir d'achat.

De plus, certaines températures mesurées sont **indignes** : 12 % des locataires signalent moins de 10°C en hiver, ce qui peut avoir des conséquences graves sur la santé.

Humidité, moisissures et dégradations

Plus de la moitié des locataires (62 %) signalent **des problèmes réguliers d'humidité et de moisissures**, souvent aggravés par des **infiltrations** au niveau des plafonds. Cela traduit une **dégradation structurelle** des bâtiments.

Néanmoins, près de la moitié des répondants évoquent **des problèmes d'éclairage et de sécurisation** des entrées, ce qui nécessite des interventions ciblées.

Factures et coûts de l'énergie

Le **coût de l'énergie** est une **préoccupation majeure** :

- 77 % éprouvent des **difficultés financières**,
- Malgré des interventions récentes, seules 19 % des personnes ont constaté une amélioration, ce qui montre que les actions engagées sont **largement insuffisantes ou inefficaces**.

Suggestions et remarques principales

Les **priorités clairement exprimées** par les locataires sont :

- **Isolation extérieure** pour lutter contre le froid et la chaleur,
- **Traitement des infiltrations** d'eau,
- **Réfection des fenêtres et des salles de bain** vétustes,
- **Sécurisation des installations électriques**,
- **Amélioration du dialogue** avec les bailleurs (manque de réactivité et de communication constaté).

Conclusion

Le dépouillement du questionnaire fait ressortir un **bilan préoccupant** : les logements souffrent d'un **grave manque d'entretien** sur le plan thermique, structurel et sécuritaire.

Il existe une **urgence sociale et sanitaire** d'engager :

- Des **travaux structurels lourds**,
- Une **modernisation** des installations,
- Une **meilleure gestion** des réclamations locataires via une communication renforcée.

Sans intervention rapide, la situation risque de se détériorer davantage, au détriment de la qualité de vie des habitants, en particulier des foyers les plus vulnérables. Nantis de ce constat nous sommes donc intervenus auprès de la SA HLM et de Pluralis ils nous ont garantis un engagement de leur part pour une réhabilitation importante des logements sous une échéance de deux ans . Affaire à suivre.

Énergie : Il est nécessaire de défendre les habitants et les accompagner auprès des bailleurs sociaux

Ces dernières années, nous avons déjà été attentifs aux situations où des habitants pouvaient se retrouver face à un fournisseur d'énergie en position dominante ou perçue comme telle.

Nous avons agi avec méthode :

- Analyse des contrats et des conditions applicables.
- Vérification du cadre réglementaire.
- Interpellation des opérateurs lorsque nécessaire
- Orientation vers les dispositifs compétents (CRE, Médiateur national de l'énergie).

Cette vigilance sera poursuivie et structurée. En 2025 la société qui distribue le gaz à Izeaux a déjà émise pour plus de 70 000 euros de remboursement de sur le tarif du gaz auprès de consommateurs d'Izeaux. Un gros travail reste à faire sur es coût d'abonnement.

Notre engagement 2026–2032

Si la commune ne peut pas se substituer pas aux autorités de régulation.

Mais elle peut par contre :

- Informer les habitants sur leurs droits.
- Relayer les difficultés constatées sur le territoire.
- Exiger de la transparence en cas de hausses ou de dysfonctionnements.
- Favoriser la comparaison des offres lorsque cela est possible.

Notre rôle :

être un facilitateur et un relais, jamais un spectateur.

Accompagnement renforcé auprès des bailleurs sociaux

Les questions énergétiques impactent directement :

- Les charges locatives.
- La performance thermique des logements.
- Le pouvoir d'achat des ménages.

Nous souhaitons :

- Instaurer un dialogue régulier avec les bailleurs sociaux, dialogue déjà instauré.
- Suivre les opérations de rénovation thermique.
- Veiller à la répercussion maîtrisée des coûts dans les charges.
- Orienter vers les dispositifs d'aide (ANAH, certificats d'économie d'énergie, subventions régionales).
- Garantir une information claire des locataires en cas de travaux impactant loyers ou charges.

Notre ligne politique

La commune sera un partenaire exigeant mais constructif, au service de l'intérêt général.

Budget de la commune d'Izeaux

Définitions clés

- Produits : Recettes de la commune (impôts, dotations, services)
- Charges : Dépenses de fonctionnement (salaires, énergie, entretien)
- Résultat : Différence entre recettes et dépenses
- CAF : Épargne réelle disponible pour investir
- Dette : Montant total restant à rembourser

Recettes

Les recettes qui alimentent le budget d'une commune sont réparties en produits de fonctionnement et en ressources d'investissement. Les produits de fonctionnement (impôts locaux, dotations versées par l'Etat, produits de l'exploitation de cantines, de salles des fêtes, etc.) permettent d'assurer le fonctionnement courant des services communaux. Les ressources d'investissement (emprunts, subventions, etc.) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par la commune et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts qu'elle a contractés.

Endettement

L'endettement d'Izeaux s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts d'Izeaux et du montant de remboursement du capital au cours de l'année. Les données d'endettement qui figurent sur cette page concernent la situation financière d'Izeaux au 31 décembre de chaque année.

Dépenses

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les emplois d'investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien et de fourniture, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

Quelques chiffres

ANNÉE	PRODUITS €/HAB	CHARGES €/HAB	RÉSULTAT €/HAB	CAF €/HAB	DETTE €/HAB
2021	798	662	137	137	1394
2022	842	711	131	131	1279
2023	888	735	154	169	1181
2024	933	775	158	172	1088

Depuis 2023, la situation financière d'Izeaux s'améliore clairement.

La dette diminue, l'épargne progresse et les équilibres sont mieux maîtrisés.

La liste actuelle s'inscrit dans cette dynamique et entend poursuivre le travail engagé depuis le changement de gouvernance. L'enjeu pour les années à venir est désormais clair : consolider ces progrès tout en redonnant à la commune des marges de manœuvre durables.

Endettement d'Izeaux (2021–2024)

ANNÉE	ENCOURS DETTE (€)	€/HAB.	MOYENNE €/HAB.	ANNUITÉ €/HAB.	CAPACITÉ DÉSENDETTEMENT	MOYENNE
2021	3 048 880 €	1 394 €	1 740 €	135 €	10,2 ans	5,9 ans
2022	2 790 970 €	1 279 €	1 751 €	136 €	9,7 ans	4,8 ans
2023	2 578 910 €	1 181 €	1 717 €	115 €	7,0 ans	3,7 ans
2024	2 374 630 €	1 088 €	1 696 €	109 €	6,3 ans	4,7 ans

Capacité de désendettement :

- < 5 ans → *excellente*
- 5 à 8 ans → *acceptable*
- 8 ans → *tendue*

La commune d'Izeaux sort progressivement d'une situation d'endettement élevée. Depuis 2023, la trajectoire est clairement à l'amélioration, avec une baisse continue de la dette et une réduction de la pression sur le budget.

La capacité de désendettement mesure en combien d'années une commune peut rembourser sa dette. À Izeaux, on est passé de plus de 10 ans à environ 6 ans : c'est une amélioration très significative.

Définition du Plan Communal de Sauvegarde : Pensez à l'impensable

Information des citoyens Article L.125-2 du Code de l'Environnement

-Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Ce droit à l'information se traduit par :

- L'obligation de mettre en place un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) ainsi qu'un PCS (si la commune entre dans les critères de l'art L731-3 du code de l'environnement

Article 1er de la loi de modernisation de la sécurité civile d'Août 2004

“La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte de populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en oeuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des Collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.”

L'article L 2212-2 5° du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

indique que le Maire aura

« le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure »

L'article L 2212-4 du CGCT prévoit que « en cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites »

La responsabilité des communes dans la gestion des risques majeurs a été expressément entérinée par la loi du 13 août 2004 puis le décret du 13 septembre 2005 relatifs au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Selon l'article 1 du décret du 13 septembre 2005, « le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ». « Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention »

Article 13 Version en vigueur depuis le 27 novembre 2021

Dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Un décret détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction.

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.

Le plan communal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2.

Il est obligatoire pour chaque commune :

- 1° Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;
- 2° Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;
- 3° Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;
- 4° Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- 5° Située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- 6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;
- 7° Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

II.-Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire et, à Paris, par le préfet de police.

III.-Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

Un décret pris après avis de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France et de l'Assemblée des communautés de France détermine les modalités d'organisation de cet exercice.

Le PCS est un document opérationnel

à l'usage du Maire, des élus et du personnel municipal, visant à établir une organisation communale en amont d'un événement potentiel. Ce document répond aux phases d'avant, pendant et d'après crise dans un objectif de sauvegarde des personnes et des biens.

Objectifs : Gérer au mieux tout événement susceptible d'affecter gravement la population et la vie communale

- Risques technologiques,
- Risques naturels,
- Risques météorologiques,
- Risques sanitaires,
- Risques de réseaux,
- Risques sociétaux.

L'organisation des secours : la chaîne opérationnelle

